

FICHE N °32 Traitement des déchets

Objectif : Augmenter la valorisation matière ou énergie

Les ordures ménagères de Montreuil sont acheminées par camions au **Centre de Transfert de Romainville** avant d'être incinérées (pour 20% des tonnages) ou enfouies en décharge (pour 80 % des apports). En 2006, ce centre a reçu 379 746 tonnes, pour l'ensemble du bassin des villes déposant à Romainville. Ces déchets sont ensuite transférés soit à l'usine d'incinération de Saint-Ouen (UIOM) gérée par le SYCTOM (66 558 tonnes soit 20 %) soit en Centre d'Enfouissement Technique (CET)* de classe 2 (80 %).

Les objets encombrants collectés mensuellement sont également emmenés au centre de tri de Romainville.

Les produits de la collecte sélective sont acheminés au Centre de Tri de Romainville où ils sont triés avant de repartir vers leurs différentes filières de recyclage pour la fabrication de nouveaux produits. Une partie des tonnages entrants non conforme est refusée et mélangée aux ordures ménagères.

Depuis 2011, la compétence déchets relève de la Communauté d'agglomération Est-Ensemble. C'est donc l'agglomération qui passe dorénavant les marchés avec les prestataires.

Répartition des déchets de Montreuil par traitement en 2006

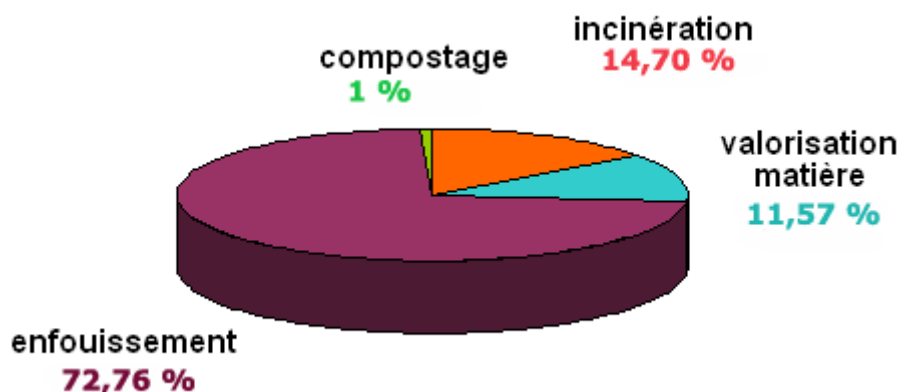
Sur la totalité des déchets collectés à Montreuil soit 34 698 tonnes d'ordures ménagères⁽¹⁾:

5 100 tonnes sont incinérées

4 014,5 tonnes sont recyclées : dont 2076 T d'emballages, 1146 T de verre et 792 T issues des encombrants

25 246,2 tonnes sont enfouies dans un Centre d'Enfouissement Technique

334 tonnes sont compostées.



(1) OM + Emb + verre + déchets verts + encombrants (hors tout ce qui collecté en déchetterie par ailleurs)

L'incinération est une **valorisation énergétique** : la combustion des déchets incinérés fournit de l'électricité à l'usine d'incinération et chauffe de l'eau envoyée dans le réseau de chauffage urbain parisien (CPCU).

Le recyclage est une **valorisation matière**.

Détail par matériaux

Acier

Grâce à sa qualité naturelle, le magnétisme, l'acier se récupère facilement par aimantation quelque soit le mode de collecte et de traitement subi : apport en déchetterie, tri sélectif ou tri après incinération. 40 % de la production acier nationale provient du recyclage. Après le centre de tri du SYCTOM, l'acier est envoyé par camion à l'usine Arcelor à Dunkerque. Réutilisation en tôles, rails...

Aluminium

L'aluminium est recyclé à l'usine Regéal-Affimet de Compiègne. En 1995, le recyclage assurait 30 % des besoins français. Comme l'acier, l'aluminium peut se recycler indéfiniment. Réutilisation en tôles (nouvelles cannettes etc).

Gros de magasin (mélange de papier)

Envoyés par camion dans diverses papeteries en Europe et grand export du fait du contexte économique. Réutilisation en carton brun.

Emballages ménagers recyclables (cartons et cartonnettes)

Envoyés par camion aux Papeteries de la Seine (SMURFIT) à Nanterre. Réutilisation en carton brun.

Emballages légers alimentaires

Envoyés par camion à la papeterie WEPA (Boubesque) ou Georgia Pacific (Eure). Réutilisation en papier toilette, essuie-tout.

Journaux-magazines

Après le centre de tri, ils sont retraités par la société UPM de la Chapelle D'Arblay à Rouen. Réutilisation : papier journal.

Plastiques

PEHD : bouteilles opaques, flacons de détergent. Ils sont traités par diverses usines en France et Europe.

Réutilisation : tuyaux d'assainissement, arrosoirs...

PET : emballages courants d'eaux minérales et autres boissons gazeuses, en granulés entrant dans la composition des bouteilles par l'usine de France Plastique Recyclage à Limay (78) où ils sont acheminés en péniche à partir du port de Gennevilliers.

PVC : Ce produit n'est plus utilisé pour les emballages ménagers (anciennement certaines eaux minérales).

Le verre

Le verre trié en Point d'apport Volontaire (conteneurs verts) est recyclé par Saint Gobain Emballages à SAMIN - ROZET SAINT ALBIN et SOLOVER - CHAMPFORGUEIL sans passer par le centre de tri de Romainville. Il est ensuite concassé, puis épuré et enfin fondu dans des moules ou soufflé. En France, près de 40 % de la production de verre est recyclée.

Réutilisation : nouvelles bouteilles en verre

Les déchets triés à la déchetterie (mise en place en 1999 au 127, rue Pierre de Montreuil)

Les produits de la déchetterie comprennent :

- les déchets toxiques en quantités dispersées (piles, produits chimiques des ménages, peintures, vernis, colles, produits hydrocarbonés, acides et bases) produits par les ménages sont triés par TRIADIS à Etampes, traités et ré-orientés vers les filières de recyclage ou les centres d'enfouissement technique.

Les filières des autres produits sont :

- les huiles de vidange, collectées par la société SRRHU et traitées, recyclées ou éliminées selon leur état par la société RIC à Beynes (78).
- les gravats, selon leur nature, réutilisés en remblais ou emmenés en décharge de classe 3.
- la ferraille, triée et retraitée chez REVIVAL à Rosny-sous-Bois (93).
- les déchets de jardins, compostés par la société VALDEVE à Attainvilliers (95).

- les tout-venant passent au centre de transfert de la rue de l'Acacia à Montreuil et sont ensuite acheminés vers un centre d'enfouissement technique de classe 2.

- l'amiante, conditionné en "big-bag" à la déchetterie, est ensuite emmené en centre d'enfouissement technique de classe 1.

Depuis 2012, une **déchetterie mobile de proximité** a été mise en service place de la république dans le Bas-Montreuil. Elle s'installe chaque 4^e samedi du mois de 8 h 30 à 12 h 30.

Informations complémentaires

* En raison de la forte densité de son territoire, le SYCTOM ne peut disposer de **centres d'enfouissement technique (CET)** sur son périmètre d'intervention. Il s'appuie donc sur des sites situés à l'extérieur de son territoire. Ces sites sont choisis dans le cadre de procédures de marché public en fonction de la qualité des services proposés, des prix pratiqués et de la conformité des installations aux normes environnementales. Prestataires du SYCTOM, ces sites sont certifiés ISO 14001. Cette norme garantit l'application d'une série de mesures sur la qualité environnementale :

- respect des obligations réglementaires ;
- contrôle permanent de l'application de la réglementation en matière d'environnement;
- identification et maîtrise des risques technologiques et des pollutions accidentelles que pourraient engendrer ces activités, afin d'en diminuer l'impact sur l'environnement ;
- définition d'objectifs d'amélioration permanente de la gestion des consommations et des rejets, et respect de ces objectifs à l'aide d'indicateurs ;
- information et formation de l'ensemble du personnel sur les impacts environnementaux de l'activité du site.

En 2006, le SYCTOM s'est appuyé sur plusieurs centres d'enfouissement technique :

Les CET de classe 2 où sont envoyés les déchets ultimes du centre de Romainville sont situés en Seine-et-Marne (Claye-Souilly), dans le Val-d'Oise (Bouqueval) et dans l'Oise (Crépy-en-Valois, Liancourt Saint-Pierre).

Sources

- 1) Service municipal des déchets urbains (avant 2011)
- 2) Service des déchets urbains de la Communauté d'agglomération Est-ensemble
- 3) Site du SYCTOM www.syctom-paris.fr
- 4) Site du Sitom 93 www.sitom93.fr